

silencieuse et occulte de la marine britannique.

Dans le discours du Trône, il est question des propositions de paix formulées par le gouvernement allemand. A ces propositions les alliés ont apporté la seule réponse convenable. Ils ont refusé d'entrer en pourparlers avant de savoir à quoi s'en tenir sur les conditions auxquelles les Allemands consentiraient à entamer des négociations. Bien plus, ils ont déposé sur le bureau le texte même des conditions qui, à leur avis, doivent servir de base à la paix, et leur réponse prouve qu'ils sont prêts à tout moment à entamer des négociations pour la paix, mais non pas pour une trêve que le premier venu pourra briser, à son gré, suivant son caprice et à sa guise; non, une paix ayant pour base les droits du genre humain, la liberté et la justice, et qui élèvera l'humanité et la civilisation à une hauteur inconnue avant la guerre.

Dans son discours, Son Excellence dit:

Les forces canadiennes expédiées outre-mer, au cours de l'année mil neuf cent seize, s'élevaient au nombre de plus de cent soixante-cinq mille soldats; et le chiffre global de l'enrôlement au Canada, depuis la déclaration de la guerre, s'élève à près de quatre cent mille hommes.

Puis Son Excellence ajoute:

Dans l'attaque comme dans la défense, la valeur, l'endurance et l'élan des troupes canadiennes ont été remarquables chaque fois qu'elles se sont trouvées en face de l'ennemi et elles ont maintenu d'une façon glorieuse, les plus belles traditions de leur pays.

Chacune de ses paroles contient une vérité et leur expression est parfaite. Dire que, sur les champs de bataille, nos jeunes volontaires ont tenu une conduite qui a conquis non seulement l'admiration, mais a frappé le monde d'étonnement, ce n'est nullement vantardise de notre part. C'est un fait connu dans le domaine de l'histoire et confirmé par l'expérience militaire que le premier choc des combats est toujours une rude épreuve pour les jeunes recrues. De vieux généraux, des officiers expérimentés ne comptent pas sur des jeunes recrues, comme ils le feraient sur des vétérans; mais nos jeunes Canadiens ont prouvé, dès le début, qu'ils peuvent se battre comme des vétérans.

On s'attendait qu'ils combattraient bien; mais personne ne comptait qu'ils lutteraient avec autant de bravoure qu'ils l'ont fait, dès le début. Ils se sont conduits comme des vétérans élevés dans la carrière des armes, et, comme vient de l'observer l'honorable député qui a appuyé l'adresse, en

plus d'une circonstance, les actes de courage à leur actif sont bien propres à gonfler d'orgueil le cœur du peuple canadien. Sur quelques champs de bataille ils ont, par leur valeur, fait pencher la victoire sur nos drapeaux, et il est hors de doute qu'à Saint-Julien, ce furent eux qui barrèrent la route aux Allemands qui, à ce moment, n'étaient pas loin de Calais.

Voilà donc la conduite tenue par nos soldats, et ici se pose la question: nos soldats ont fait l'impossible; on n'aurait rien pu leur demander davantage. Et le gouvernement, de son côté, s'est-il élevé à la hauteur des circonstances? A-t-il fait tout son devoir et ce que nous étions en lieu d'attendre de lui? Sa réponse à cette question se trouve dans la correspondance échangée entre le premier ministre et le ministre de la Milice démissionnaire (sir Sam Hughes). En dépit de tout ce qu'on pouvait affirmer, je me dépouille ici de tout esprit d'animosité politique. Si on m'objecte que je suis partisan, je ne saurais opposer à cette affirmation de fin de non-recevoir. A mes critiques qui m'en feraient un crime, je dis: lancez donc vous-mêmes la première pierre. Mais, monsieur l'Orateur, si partisans que nous soyons, à cette heure tragique, en face des immenses responsabilités qui pèsent sur nous, nous inclinons tous du côté de la loyauté et de l'impartialité, et à rendre justice à qui de droit. En tout état de cause, c'est bien là mon intention, et je laisse à cette Chambre le soin de décider si j'y demeure fidèle.

De la correspondance échangée se dégage de manière irrésistible, incontestable, la preuve positive que dans le conseil du Gouvernement il n'a existé ni unité de vues et d'action, mais que dès le début jusqu'au dernier moment, a résonné une note discordante accompagnée de froissements. La cause de ces divergences de vues, d'après la correspondance échangée entre les deux ministres, c'étaient la direction et le contrôle des troupes canadiennes à leur arrivée en Angleterre.

Il s'agissait de décider si ces troupes, dès qu'elles seraient arrivées en Angleterre, continueraient à rester sous l'autorité du Gouvernement canadien, représenté par le ministre de la Milice, ou si elles seraient placées sous la direction du ministère de la guerre anglais. En d'autres termes nos troupes resteraient-elles en Angleterre sous l'autorité canadienne ou sous l'autorité britannique. J'ai le regret de dire qu'à ce sujet on a manqué d'une décision immédiate qui aurait dû être prise, et c'est le premier reproche que je dois adresser au Gou-